

Plan Air Energie Climat – PACE- Réponse à la demande d’avis

Synergrid, la Fédération belge des gestionnaires de réseaux, remercie le Gouvernement wallon de solliciter son avis suite à l’adoption en première lecture du projet de Plan Air-Energie-Climat (PACE) à l’horizon 2030.

En concertation avec nos membres, vous trouverez ci-après nos principaux commentaires à la lecture de ce projet. Nous constatons que les mesures reprises dans le PACE nécessitent toutefois des adaptations du cadre légal wallon. Nous rappelons notre disponibilité pour participer à leur élaboration et nous insistons sur le temps nécessaire à la mise en œuvre concrète des nouvelles législations.

1. Électrification Massive

Les mesures ambitieuses envisagées dans le Plan se traduiront, notamment, par une électrification massive des usages énergétiques.

Ainsi, d’après l’étude Climact, les GRDs wallons estiment qu’ils devront distribuer 30% d’électricité en plus d’ici 2030 et 64% en plus d’ici 2050 et accueillir deux fois plus de renouvelables en 2030 et cinq fois plus en 2050. Sur base de ces hypothèses à l’horizon 2030 et 2050, les GRDs wallons ont construit des scénarios énergétiques afin d’anticiper les impacts sur ses réseaux. Tous ces scénarios impliquent des investissements rapides et massifs dans notre du réseau électrique afin d’être moteurs de la transition énergétique et de pouvoir accueillir tant les nouvelles productions que les nouveaux usages (mobilité électrique, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), et partant, de remplir le rôle clé attendu des gestionnaires de réseaux tel qu’envisagé au plan européen et belge.

Si la vitesse et l’ampleur de la transition restent incertaines à moyen terme, les impacts attendus sur le réseau de distribution d’électricité seront, dans tous les cas, considérables et nécessiteront des investissements massifs dans les réseaux de distribution.

2. Planifier la sortie du gaz non-renouvelable

Nous accueillons positivement la volonté du Gouvernement wallon de définir une vision relative à la place du gaz dans le mix énergétique à long terme et concertée avec les acteurs. Cette vision politique est une demande de longue date du secteur, les investissements dans les assets réseaux gaz étant amortis sur le long terme. Un élément fondamental est toutefois de ne pas confondre les assets réseaux (conduites, station, etc.) avec les fluides transportés par ces réseaux. A l’instar des réseaux d’électricité, les réseaux de gaz seront progressivement décarbonés afin d’atteindre la neutralité en carbone d’ici 2050. Des potentiels importants en gaz décarbonés existent pour la

Wallonie : biogaz, e-méthane, hydrogène, etc. seront indispensables pour atteindre l'objectif fixé pour 2030 et 2050 à l'égard de l'ensemble de notre société.

Cette planification de la sortie du gaz non-renouvelable doit reposer sur les éléments suivants :

- Potentiel des gaz renouvelables. À titre d'exemple, une étude de Valbiom évalue le potentiel local de biométhane en Wallonie à 9 TWh, soit près de 50% du gaz actuellement distribué par nos réseaux.
- Sector coupling. Afin d'atteindre nos objectifs en matière de décarbonation, il est essentiel d'avoir une réflexion globale de système énergétique dans lequel les vecteurs énergétiques ne sont plus concurrents mais complémentaires. Les réseaux de gaz offrent des avantages complémentaires aux réseaux électriques. Ils permettent de distribuer une grande quantité d'énergie et offrent une capacité de stockage significative. Ils permettent autant de soulager les réseaux électriques que de répondre aux besoins résiduels qui n'auront pu être couverts efficacement par une amélioration de l'efficacité énergétique.
- Impossibilité technique et/ou économique d'électrifier l'ensemble des secteurs. Certains process industriels nécessitent de la molécule, rendant le réseau gaz indispensable. Par ailleurs, le taux de rénovation actuel du bâti wallon ne permettra pas de se passer complètement de la molécule, et partant, du réseau de gaz. En effet, les pompes à chaleur ne peuvent être utilisées que dans un logement bien isolé et nécessitent de l'espace qui n'est pas toujours disponible, en ville par exemple. À cet égard, les pompes à chaleur hydrides offrent un potentiel à ne pas négliger dans la transition. Évidemment, cela nécessite d'avoir un réseau gaz. Les réseaux de chaleur sont quant à eux encore trop peu développés pour pouvoir remplacer à moyen terme le réseau de distribution de gaz. Ils peuvent néanmoins entrer aussi dans la logique de *sector coupling*.
- Non-concurrence des réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur. Afin d'accélérer la transition énergétique et d'en réduire le coût sociétal, il est essentiel d'avoir une approche neutre d'un point de vue technologique pour une même réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Afin de viser un optimum économique, il est impératif d'éviter les doubles emplois ou les doubles investissements. Par exemple, dans un centre-ville où le réseau de gaz est existant, il est probablement plus pertinent de verdir le gaz distribué que d'électrifier le chauffage ou de construire un réseau de chaleur. La réalisation d'études de type technico-économique permettrait d'objectiver les investissements pertinents. Ces études pourraient être encadrées réglementairement et contrôlée par la CWaPE par exemple.

3. Développer une filière wallonne de l'hydrogène

Le développement d'une filière wallonne de l'hydrogène est un enjeu essentiel pour que la Wallonie puisse atteindre ses objectifs de décarbonation aux horizons 2030 et 2050 tout en créant un nouvel écosystème économique. Un élément important du développement de cette filière hydrogène sera de pouvoir acheminer cette molécule, notamment via les réseaux de distribution existant (*blending*) mais également via la création d'un réseau ad hoc d'hydrogène. Il est donc indispensable qu'un cadre légal relatif à la distribution d'hydrogène soit adopté au niveau wallon. Le métier de distribution d'hydrogène étant similaire à celui de distribution de gaz et nécessitant d'avoir un opérateur neutre et régulé, les gestionnaires de réseaux de distribution se positionnent afin d'exercer ce rôle régulé.

Toutefois, dans l'état actuel des projets de directive et de règlement européens, la lourde charge d'*unbundling* horizontal qui pèse sur les GRD risque de constituer une réelle entrave au déploiement des activités des GRD en cette matière. Il est à souligner que les projets de textes européens, ne font pas de distinction entre le transporteur et le distributeur d'hydrogène avec pour conséquence que les GRDs devraient suivre les mêmes règles plus complexes que le GRT dans le cadre de leurs activités en matière d'hydrogène. Nous rappelons que deux tiers des industriels belges sont raccordés au réseaux des GRD et que la majorité de la politique de mobilité en matière Hydrogène dépendra du réseau de distribution.

L'atteinte d'un optimum technico-économique dans le cadre de l'*unbundling* qui serait imposé par les textes européens est aujourd'hui menacée.

Afin que la Wallonie ne rate pas cette opportunité, les GRDs demandent au Gouvernement de porter au niveau belge et européen un régime plus souple qui permettent une transition vers l'hydrogène plus acceptable économiquement, techniquement et juridiquement.

4. Développer les technologies de capture de carbone

Le développement d'une filière wallonne de capture de carbone voire la création d'un nouvel écosystème économique (production de e-methane à partir d'hydrogène et de CO₂) est tout aussi essentiel pour que la Wallonie puisse atteindre ses objectifs de décarbonation aux horizons 2030 et 2050 tout en préservant l'industrie wallonne actuelle (chaux, ciment, verre, extraction)

Un élément important du développement de cette filière sera de pouvoir acheminer ce CO₂, notamment via la création d'un réseau ad hoc. Il est donc indispensable qu'un cadre légal relatif à la distribution de CO₂ soit adopté au niveau wallon. Le métier étant comparable à celui de distribution de gaz et de transport nécessitant d'avoir un opérateur neutre et régulé, les gestionnaires de réseaux de distribution et de transport se positionnent pour exercer ce rôle régulé.

5. Déployer massivement les énergies renouvelables

À l'instar de Fluvius en Flandre et afin d'atteindre un optimum technico-économique en matière de transition énergétique, un levier important pour développer les réseaux de chaleur est de permettre aux GRDs d'exercer le rôle d'opérateur de réseau de chaleur. Il s'agit en effet d'un métier similaire, des mêmes horizons de financement ou d'amortissement, cela permettrait donc d'accélérer leur développement tout en garantissant la neutralité de l'opérateur et en assurant une optimisation du *sector coupling*.

En vue d'une transition juste, il est également impératif que les obligations de service public, à caractère social notamment, implémentés dans la distribution d'électricité et de gaz puissent être transposées à la distribution de chaleur.

6. Développer la filière biogaz, gaz de mine et gaz de synthèse (e-gas)

Si l'électrification de nombreux usages énergétiques est incontournable pour assurer la décarbonation en Région wallonne, les molécules décarbonées sont également essentielles dans un mix énergétique équilibré. Leur développement doit permettre, via notamment le couplage entre le réseau gaz et le réseau d'électricité, de ne pas devoir surinvestir dans ce dernier. Par ailleurs, certains processus industriels nécessitent de la molécule, rendant le réseau gaz indispensable.

À court terme, la Wallonie dispose d'un potentiel important de biométhane issus de sources locales qui doit être valorisé, de l'ordre de 9 TWh. L'ensemble des données relatives à la filière de biométhanisation ont fait l'objet de diverses études et sont donc désormais connues : potentiel technique, planification de développement prioritaire, impact GES, coût de soutien nécessaire (à remettre à jour en fonction de la situation), etc.

A partir des outils existants, une stratégie de développement de la biométhanisation pourrait donc être développée à très court terme, l'ensemble des acteurs de la filière en sont convaincus, particulièrement dans ce contexte de prix élevé du gaz naturel sur les marchés mondiaux. Ce développement n'est toutefois possible que pour autant qu'un mécanisme de reconnaissance et de soutien permette de garantir une rentabilité des installations sur le long terme et réduire ainsi le risque pour les porteurs de projets. Le territoire wallon dispose également d'un potentiel intéressant des filières de production de méthane de synthèse ou d'hydrogène. De nombreux projets sont d'ailleurs en cours de développement, notamment à Liège et Charleroi.

Il nous semble également fondamental que le mécanisme de reconnaissance du gaz renouvelable et durable acheté sur le marché en Wallonie soit spécifique au gaz injecté dans les réseaux. En effet, actuellement il est souvent plus intéressant économiquement de valoriser ce gaz directement via une cogénération, parfois en perdant la chaleur, que de l'injecter. Il est donc essentiel que ce gaz soit injecté afin d'être valorisé de la façon la plus efficiente possible.

Ce mécanisme de reconnaissance est un élément majeur du développement des gaz renouvelables. Il doit être toutefois complété par un mécanisme de soutien. Nous privilégions un mécanisme de soutien dynamique, du type *contract for difference* en euros/MWh dont le niveau de soutien est déterminé sur le prix du marché du gaz naturel afin d'éviter tout sur-soutien, voire tout soutien lorsque le coût du biométhane est inférieur au prix du gaz naturel. Ce soutien doit également être différencié par rapport au type d'intrant afin de favoriser l'utilisation de déchets et de biomasse locale. L'objectif est de fournir un rendement équitable au producteur et d'éviter les sur-subsidations pendant la durée de vie du projet. Le mécanisme de reconnaissance nécessitant une modification du cadre « décréto », il nous semble opportun de prévoir d'office la base légale d'un tel mécanisme de soutien, indépendamment de la date de mise en œuvre.

7. Développer des réseaux intelligents (smart grids), déploiement des compteurs communicants, inciter au déplacement de la consommation et à l'autoconsommation locale

La proposition d'un remplacement total du parc des compteurs (électromécaniques, double-flux et à budget) d'ici 2030 est une avancée indispensable pour la réussite de la transition énergétique. Nous attirons toutefois l'attention du Gouvernement qu'un tel plan de déploiement nécessite un temps de mise en œuvre relativement important, ne serait-ce que pour lancer et octroyer de nouveaux marchés publics de fourniture de compteurs ou de services (sous-traitance). Il est donc important que le cadre légal soit adapté dans les meilleurs délais, tant en électricité qu'en gaz, afin que les GRDs puissent atteindre un full roll out d'ici 2030.

Le financement de l'accélération de la *smartisation* des réseaux via une subvention du Gouvernement wallon témoigne également d'une reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle central que jouent les réseaux de distribution dans la transition énergétique. Dans le contexte actuel de crise et d'envol, notamment, des prix de l'énergie, tout investissement réalisé via le budget *smartisation* permettra d'éviter une hausse des tarifs à concurrence du montant de la subvention et donc de soulager la facture des ménages et entreprises wallons en ayant un impact à la fois sur les tarifs de distribution et sur le prix de la *commodity* (puisque le développement du renouvelable local, permettant de s'affranchir de la volatilité des marchés internationaux de l'énergie, nécessite cet investissement préalable dans les réseaux).

8. Garantir la fourniture d'une quantité suffisante d'énergie à un prix acceptable à tous les ménages

Durant ces dernières crises, les GRD ont pu venir en aide aux citoyens et aux pouvoirs publics en difficulté, notamment via les mécanismes de tarif social ou de protection régionale conjoncturelle. Les GRD resteront actifs en la matière dans le cadre du nouveau mécanisme de défaut de paiement et l'intervention du juge de paix. En tant qu'entreprises publiques, les GRD souhaitent rappeler leur disponibilité pour une réflexion plus structurelle sur leur rôle social, que ce soit via un rôle de fournisseur régulé pour les citoyens en difficulté ou exclu du marché ainsi que pour les pouvoirs publics locaux.

9. Le Financement des réseaux de distribution

Les GRD wallons accueillent positivement la réflexion sur le financement des réseaux ou l'analyse de l'impact de la méthodologie tarifaire, en insistant sur le fait que les réseaux de distribution doivent être renforcés de manière ciblée et significative afin d'être moteur de la transition énergétique. Les revenus autorisés des GRD devront être en ligne avec ce nécessaire investissement massif dans les réseaux. Nous invitons le Gouvernement wallon à mener toute réflexion en la matière en concertation étroite avec les GRD wallons.

Nous restons ainsi que nos membres à votre disposition pour développer ces éléments ainsi que tout autre visé dans le Plan.

Synergrid, le 20 janvier 2023

Contact : Christine Declercq – Email : christine.declercq@synergrid.be

À propos de Synergrid, *The Voice of the Belgian Energy Network*

Synergrid est le porte-parole des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité belges (*). À ce titre, elle est l'interlocuteur du secteur auprès des autorités belges et européennes et toute autre instance qui sollicite la Fédération.

Synergrid représente 9 entreprises qui ensemble desservent en gaz et en électricité les entreprises et la population sur la totalité du territoire belge. Avec nos membres, et grâce à des projets innovants, nous aidons les clients à œuvrer à une transition énergétique afin d'atteindre les objectifs climatiques et améliorer la qualité de vie de tous.

Synergrid élabore aussi des normes sur le plan technique et environnemental afin de garantir des réseaux fiables répondant aux critères les plus stricts en matière de sécurité. Ces normes s'adressent à ses membres mais aussi à des tiers. En fonction du contexte dans lequel elles s'inscrivent, ces normes ont un caractère légalement obligatoire ou sont des règles de l'art à respecter comme telles par leurs destinataires.

Synergrid accompagne ses membres et collabore avec eux à la mise en œuvre de nouvelles plateformes dans le domaine de la flexibilité, comme le FlexHub (unique plateforme en Belgique pour la gestion de la flexibilité) et la RTCP ('Real time communication platform').

Enfin, Synergrid est le conseiller de référence de ses membres en matière de droit social, des relations sociales et auprès des organismes de fonds de pensions sectoriels. La Fédération assume également le rôle de porte-parole patronal du secteur au sein des organes de concertation sociale au niveau national.

(* *Gestionnaires de transmission (GRT) : Elia, Fluxys, et de distribution (GRD) : Aieg, Aiesh, Fluvius, ORES, Resa, REW et Sibelga*

<https://www.synergrid.be/fr/synergrid/synergrid-qui-sommes-nous-que-faisons-nous>

<https://www.synergrid.be/nl/contact>